

RE COURS AUX CONTRATS D'APPRENTISSAGE

Monsieur Julien GERAERT, expose au Conseil :

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 15 à 30 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Des besoins ont été identifiés dans la Collectivité dans les services et diplômes repris dans le tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Parcs et jardins	2	CAP/BP/Bac Pro aménagements paysagers	2 ou 3 ans
PAARC	1	CAP/BP/Bac Pro aménagements paysagers	2 ou 3 ans
PAARC	2	BPJEPS APT	1 an
Service des sports	2	BPJEPS APT	1 an
Base nautique	2	BPJEPS voile ou char à voile	1 an
Ateliers municipaux	1	CAP Electricien/ BP Electricien/ Bac Pro MELEC/ BTS Electrotechnique	2 ou 3 ans
Ateliers municipaux	1	CAP Peintre applicateur de revêtements/ BP Peintre applicateur de revêtements/ Bac Pro Aménagements et finitions du bâtiment	2 ou 3 ans
Ateliers municipaux	2	CAP monteur en installations sanitaires/ Bac Pro Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables/ Bac Pro plomberie	2 ou 3 ans
Ateliers municipaux	1	CAP menuisier fabricant/ Bac Pro menuisier fabricant	2 ou 3 ans
Ateliers municipaux	1	CAP carreleur mosaïste	2 ou 3 ans
Ressources Humaines	1	BTS Assistant RH/ BUT GEA /Licence pro GRH/ Bachelor RH	2 ou 3 ans
Centre équestre	1	CAP palefrenier soigneur	2 ou 3 ans
Centre équestre	1	BAC PRO CGEH	2 ou 3 ans
Informatique	1	Mastere sciences informatiques et numériques	2 ans
Vivre ensemble et famille	1	BTS Communication ou tourisme	1 an ou 2 ans

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la ville de GRAVELINES
Arrondissement de Dunkerque
Département du Nord

Conseil Municipal convoqué le : 17 Juin 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU 23 JUIN 2025 - 18h00

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire

Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET jusqu'à 20h35, Adjoints au Maire.

Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Lise BLANCKAERT à partir de 19h, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Julien GERAERT, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Laurie VERSTRAET à partir de 20h35, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Monsieur MERLEN à partir de 20h35,

Monsieur Raoul DEFROUIT, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Madame DEVOS, Monsieur Julien VEYER, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame DENEUVILLE, Monsieur Michel CANOEN, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur WADOUX, Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame KERCKHOF-LEFRANC jusqu'à 19h,

Madame Annabelle SALA, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame GENEVET, Monsieur Cédric LIAGRE, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur BOONEFAES, Monsieur Modou FALL, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame BEAUSSART, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur GERAERT,

Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,
Monsieur Didier LIARD, Conseiller Municipal.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHÉ, Conseiller Municipal,
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal,
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser le recours au contrat d'apprentissage pour les diplômes et services définis ci-dessus.
- D'autoriser la reconduction du contrat d'un an pour les apprentis déjà présents dans la collectivité qui échouent à l'examen du diplôme préparé.

Le Comité Social Territorial a été informé le 2 Juin 2025.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Les dépenses liées aux frais de scolarité seront imputées à l'Article 6184 du Budget ;
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces contrats seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

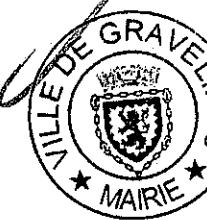
**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES LE 23 JUIN 2025
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,

Deneuville
Christelle DENEUVILLE

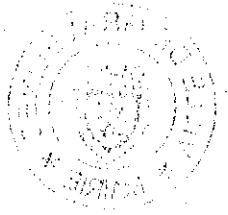
Le MAIRE,

Bertrand Ringot
Bertrand RINGOT



Reçu en Sous-Préfecture le 25 JUIN 2025

Mis en ligne sur le site de la Ville le 25 JUIN 2025



THE LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARIES
SERIALS SECTION